Environnement et Changement climatique Canada | Environment and Climate Change Canada

Plan d’audit axé sur les risques, année financière 2020 à 2021

juin 2020

Canada

Nº de cat. : En1-86F-PDF
ISSN : 2563-6667

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020

Also available in English

Plan d'audit axé sur les risques
AF 2020 à 2021

Approbations

Recommandé par

2020-07-03

Paule-Anny Pierre
Dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation

Date

Approuvé par

20-07-20

T. Christine Hogan
Sous-ministre

Date

2020-08-03

Martine Dubuc
Sous-ministre déléguée

Date

Table des matières

1. Introduction 1
2. Rôle de l'audit interne 1
3. Contexte de planification 2
4. Mise au point du plan d'audit axé sur les risques 3
5. Projets d'audit interne d'ECCC pour les années financières 2019 à 2020 et 2020 à 2021 8
6. Activités connexes 9
7. Ressources et capacité 10
Annexe A : description des audits planifiés à ECCC 13
Annexe B : éléments à auditer potentiels 23

Liste des tableaux

Tableau 1 : projets d'audit externe planifiés pour l'année financière 2020 à 2021 6

Tableau 2 : barème des priorités d'audit 7

Tableau 3 : projets d'audit interne planifiés d'ECCC, en fonction de la date de dépôt au Comité ministériel d'audit 9

Tableau 4 : budget planifié de la Direction générale d'audit et d'évaluation pour l'année financière 2020 à 2021 11

Tableau 5 : budget planifié des activités liées à l'audit pour l'année financière 2020 à 2021 12

Liste des acronymes et des abréviations

Acronyme or abréviation	Nom complet
AF	Année financière
BCG	Bureau du contrôleur général
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CRM	Cadre des résultats ministériels
CMA	Comité ministériel d'audit
CMRÉR	Comité sur la mesure du rendement, l'évaluation et les résultats
CFP	Commission de la fonction publique
CT	Conseil du Trésor
DGAÉ	Direction générale de l'audit et de l'évaluation
DPA	Dirigeante principale de l'audit
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
ETP	Équivalent temps plein
GI	Gestion de l'information
IIA	Institut des auditeurs internes
PAAQ	Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité
PAAR	Plan d'audit axé sur les risques
PAD	Plan d'action de la direction
PRM	Profil de risque du Ministère
RES	Chercheurs scientifiques
RRM	Rapport sur les résultats ministériels
S et C	Subventions et contributions
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
TI	Technologie de l'information

1. Introduction

La Direction générale de l'audit et de l'évaluation (DGAÉ) a préparé le Plan d'audit axé sur les risques à l'intention des sous-ministres, conformément à la Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor (CT) du Canada.

Considérations en raison de la COVID-19

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'incertitude mondiale persistante, le PAAR d'ECCC présente un plan d'un an, axé sur les missions d'audit prévues pour l'année financière 2020 à 2021. De cette manière, l'audit interne peut soutenir l'allocation de ressources d'audit aux domaines qui représentent les risques les plus importants pour la réalisation des objectifs d'ECCC en ces temps sans précédent. Au cours de l'année, la DGAÉ examinera le plan et l'adaptera si nécessaire pour répondre à l'évolution des priorités du Ministère.

Le Comité ministériel d'audit d'ECCC a examiné le PAAR à l'occasion de sa réunion du 17 juin 2020 et il a recommandé que le plan soit présenté aux sous-ministres à des fins d'approbation. La sous-ministre et la sous-ministre déléguée ont donné leur aval au PAAR le 3 août 2020.

2. Rôle de l'audit interne

Le rôle de l'audit interne au sein du gouvernement fédéral est en pleine évolution. Le Bureau du contrôleur général dirige le renouvellement d'une vision de l'audit interne pour soutenir la gestion du changement dans le gouvernement actuel. Des facteurs externes comme la technologie et l'environnement sont à l'origine de la complexité et du rythme de changement sans précédent.

L'objectif premier de la fonction d'audit interne d'ECCC sera toujours de fournir aux sous-ministres une assurance indépendante sur la question de savoir si les activités ministérielles sont gérées de manière à démontrer aux Canadiennes et aux Canadiens une gérance responsable. La fonction d'audit interne apporte une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère. Toutefois, l'audit interne d'ECCC doit également être en mesure de fournir des informations et des conseils crédibles, utiles et opportuns pour la prise de décision, en tenant compte des objectifs du Ministère et de sa tolérance au risque.

Cela dit, la pandémie COVID-19 a lancé le ministère en terrain inconnu. L'audit interne peut jouer un rôle important en fournissant une assurance indépendante à mesure que le Ministère modifie la manière dont le travail est effectué pour soutenir la réalisation du mandat d'ECCC. En tant que partenaire stratégique de la haute direction, l'audit interne peut contribuer à favoriser l'apprentissage organisationnel et l'amélioration continue. Il peut également être un précieux catalyseur du changement organisationnel, en exploitant les résultats des audits pour aider à

développer les meilleures pratiques et des solutions tournées vers l'avenir qui profitent à l'ensemble d'ECCC.

3. Contexte de planification

Contexte ministériel

En réponse à la pandémie de COVID-19, ECCC a dû s'adapter à un environnement sanitaire, économique et social en rapide évolution.

Le 16 mars 2020, le secrétaire du Conseil du Trésor du Canada a indiqué que les fonctionnaires fédéraux télétravailleraient dans la mesure du possible, tout en veillant à ce que les opérations et les services gouvernementaux essentiels aux Canadiennes et aux Canadiens se poursuivent. ECCC a activé leur plan de continuité des activités (PCA) et s'est adapté pour assurer que le Ministère continue à remplir son mandat.

Pendant cette période de bouleversements, le cœur de métier d'ECCC n'a pas changé. Il est toujours responsable de protéger l'environnement, de conserver le patrimoine naturel du pays et de fournir des renseignements climatiques et météorologiques permettant aux Canadiennes et aux Canadiens d'être bien informés et en sécurité. Le Ministère travaille avec les provinces, les territoires, les Peuples autochtones et d'autres intervenants à réduire les gaz à effet de serre, favoriser la croissance verte, mettre au point des instruments de réglementation efficaces et soutenir l'adaptation et la résilience aux changements climatiques au pays et ailleurs dans le monde. Les activités de programme soutiennent les responsabilités essentielles suivantes :

- Prendre des mesures visant la croissance propre et de changements climatiques;
- Prévention et gestion de la pollution;
- Préservation de la nature;
- Prévisions des conditions météorologiques et environnementales.

Étant donné sa taille et la diversité de ses activités, ECCC doit réagir à un large éventail de risques et de possibilités. L'approche du Ministère en matière de gestion des risques est définie dans son Profil de risque du Ministère, lequel reconnaît qu'une solide compréhension de l'environnement des risques est essentielle pour atteindre les objectifs opérationnels établis. Le document décrit les principaux risques auxquels sont exposés les objectifs du Ministère et cerne le niveau de risque (probabilité et impact), les principaux facteurs (ou causes profondes) et les réponses de la direction.

La direction d'ECCC s'emploie également à définir les risques opérationnels, à évaluer leurs répercussions potentielles et à mettre en place des mesures d'atténuation afin d'en réduire la portée à un degré acceptable. Les directions d'ECCC prennent également en compte, de manière formelle ou informelle, les risques spécifiques et les stratégies d'atténuation lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs programmes et services.

La DGAÉ a utilisé ces informations opérationnelles sur les risques comme point de départ pour effectuer une analyse des risques de l'audit interne et sélectionner les missions d'audit interne pour la période couverte par le présent PAAR.

Considérations relatives à la planification

Les diverses exigences et considérations découlant des politiques, des directives et des lignes directrices du CT influent sur la planification de l'audit au gouvernement fédéral. Selon la Politique sur l'audit interne, la dirigeante principale de l'audit (DPA) est tenue d'établir, au moins une fois par an, un plan d'audit basé sur les risques. Le processus annuel de planification de l'audit garantit que les activités d'audit interne sont pertinentes, opportunes, alignées sur le Profil de risque du Ministère (PRM) d'ECCC et soutiennent la réalisation des objectifs stratégiques du Ministère.

De façon générale, l'approche de la DGAÉ en matière de planification tient compte des éléments et principes clés suivants.

- On mène un exercice de planification avant le début de chaque année financière, en consultation avec les cadres supérieurs, les comités de gouvernance d'ECCC concernés et au besoin, le Bureau du contrôleur général (BCG).
- Un examen initial repose sur les connaissances de la DGAÉ par rapport aux risques et priorités des programmes et sur la prise en compte d'un certain nombre de sources et documents clés, notamment le Plan ministériel, le Rapport sur les résultats ministériels et le PRM.
- On repère toute limitation ou question pouvant entraver la réalisation des projets planifiés ou affecter la répartition des ressources.
- S'il y a lieu, la DGAÉ tient compte de risques et projets similaires définis par les principaux ministères partenaires (par exemple, les ministères et organismes à vocation scientifique).
- On identifie les possibilités d'effectuer des projets conjoints d'audit et d'évaluation.
- On établit une répartition adéquate des ressources qui tient compte des effectifs, de la capacité et de l'expertise disponibles à la DGAÉ et qui prend en considération la capacité des directions générales et des secteurs de programme d'ECCC d'exécuter de multiples projets.

4. Mise au point du plan d'audit axé sur les risques

Définir l'univers d'audit

L'univers d'audit est composé de l'ensemble de toutes les entités à auditer qui, en général, correspondent aux programmes, aux fonctions ou aux principales unités organisationnelles. L'univers d'audit doit être modifié au fil du temps, alors que les priorités du Ministère et du

gouvernement changent et que les programmes évoluent en conséquence. L'univers d'audit actuel d'ECCC est décrit à l'annexe B.

Afin de mettre au point le PAAR, on a entrepris un examen afin d'assurer que l'univers d'audit s'harmonise avec le Cadre des résultats ministériels (CRM). Des recherches ont été effectuées pour décrire chaque programme compris dans le CRM et chaque activité importante qui appuie l'atteinte des résultats des programmes. Les profils d'information sur le rendement et les informations sur les risques fournies par les directions générales ont été utilisés pour cerner les risques pour chaque programme.

La DGAÉ a effectué une analyse des risques relativement à l'univers d'audit. Celle-ci portait sur l'importance relative, les risques inhérents à chaque entité, les risques organisationnels et les défis de gestion identifiés, ainsi que les constatations des audits internes et externes et les évaluations antérieurs. La DGAÉ a utilisé les éléments qui suivent pour évaluer l'intégrité de l'univers d'audit :

- les priorités définies dans le Plan ministériel et la lettre de mandat du ministre d'ECCC;
- la législation ministérielle pertinente;
- le Profil de risque du Ministère;
- la dernière évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion;
- les priorités actuelles du gouvernement du Canada;
- les audits internes et externes antérieurs;
- les évaluations antérieures.

Consulter la haute direction d'ECCC

La DPA et son personnel ont mené un processus de consultations auprès des équipes de gestion de chacune des directions générales. Grâce à des séances de consultation conjointes sur l'audit et l'évaluation, le processus de planification des deux fonctions a été efficace et coordonné. Les discussions visaient à :

- expliquer le processus de planification des audits et des évaluations;
- discuter de l'analyse des risques et d'autres considérations;
- fournir une justification des projets d'audit proposés;
- obtenir les points de vue de la haute direction sur la portée du plan d'audit, ainsi que le calendrier, la pertinence et la valeur des projets proposés;
- valider les propositions de projets d'audit les plus prioritaires dans le PAAR.

En mars 2020, le Plan de continuité des activités d'ECCC a été mis en œuvre en réponse à la pandémie COVID-19. Les changements apportés au mode de fonctionnement du Ministère ont

été évalués et le PAAR a été ajusté pour assurer que les engagements prévus sont alignés sur le nouveau contexte organisationnel et apportent une valeur ajoutée à la haute direction.

Le Comité exécutif de gestion a examiné le plan révisé en juin 2020. Le CMA a recommandé le PAAR révisé aux sous-ministres pour approbation lors de sa réunion de juin 2020.

Prestataires externes de services d’assurance

La DGAÉ coordonne les audits réalisés par des fournisseurs d'assurance externes comme le Bureau du contrôleur général (BCG), le Bureau du vérificateur général (BVG), le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) et la Commission de la fonction publique (CFP). La DGAÉ fournit également des conseils, des orientations et une assistance aux sous-ministres et aux cadres supérieurs tout au long de ces projets. De plus, la fonction de liaison de l’audit externe aide à coordonner la réponse du Ministère aux pétitions en matière d'environnement reçues du CEDD. Il convient de noter qu’ECCC reçoit la majorité des pétitions en matière d'environnement que les Canadiennes et les Canadiens soumettent au CEDD.

Le PAAR actuel prend en considération les aspects couverts par les engagements d’audit externes planifiés et la fréquence de ces engagements. Si possible, la DGAÉ tirera partie des audits externes pour optimiser la couverture et le moment de ses propres audits planifiés et pour réduire la duplication. Le tableau 1 liste les projets d'audit externe connus, prévus ou en cours, auxquels ECCC participe au cours de l’année financière (AF) 2020 à 2021. Les dates de dépôt sont déterminées par les fournisseurs d'assurance externe et sont susceptibles d'être modifiées. Les prestataires d'assurance externes peuvent ajuster les calendriers des projets selon les besoins en fonction des mesures COVID-19 en cours et des ressources disponibles.

Tableau 1 : projets d'audit externe planifiés pour l'année financière 2020 à 2021

Prestataires externes	Audits planifiés	Date de dépôt
Commission de la fonction publique	Audit horizontal sur l'équité en matière d'emploi	automne 2020
	Audit horizontal portant sur l'embauche d'étudiants dans le cadre du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETÉ)	2020-2021
Commissaire à l'environnement et au développement durable	Audit des Objectifs de développement durable – Programme 2030	printemps 2021
	Audit des bassins d'eau canadiens	printemps 2021
	Examen du CEDD de la contribution de la SFDD à l'objectif 13 : Collectivités sûres et en santé	automne 2020
	Audit de la gestion des déversements d'hydrocarbures en mer	automne 2021
	Audit de l'efficacité de l'aide internationale – Objectif 5 de la SFDD : Égalité entre les sexes	printemps 2021
Bureau du vérificateur général du Canada	Audit des États financiers consolidés 2019-2020	printemps 2021
	Audit du Plan Investir dans le Canada	printemps 2021
Bureau du contrôleur général	Audit du BCG de la mise en œuvre ministérielle des normes numériques (inclusion d'ECCC dans la portée à déterminer)	printemps 2021

Choix des projets d'audit

L'audit interne prend en compte les risques, pour identifier ou aider à déterminer les projets potentiels. Pour mettre au point le plan, les entités de l'univers d'audit ont été soumises à un exercice de classement des risques conçu pour identifier les projets d'audit potentiels à forte valeur en fonction de leur priorité et de leur importance.

L'évaluation indépendante des risques menée par le DGAÉ portait sur les considérations suivantes :

- un examen initial fondé sur les connaissances de la DGAÉ par rapport aux programmes et priorités d'ECCC et sur un certain nombre de sources et documents clés;
- autres évaluations du risque connexes comme le plan d'audit interne axé sur les risques du BCG;
- l'importance relative et les risques inhérents associés à une entité;

- les risques et projets similaires définis par les principaux ministères partenaires, en particulier les ministères et organismes à vocation scientifique;
- la prise en compte des audits internes et externes antérieurs et de la couverture d'évaluation;
- les résultats des consultations auprès des cadres supérieurs, des membres du CMA, de la sous-ministre et de la sous-ministre déléguée;
- les orientations et les meilleures pratiques en matière d'audit interne dans le contexte de COVID-19 et les risques émergents liés à COVID-19 identifiées par le BCG.

En attribuant une cote générale à un projet d'audit ou d'examen proposé, on a tenu compte des risques en fonction de la probabilité qu'ils se concrétisent et de leur impact potentiel, le cas échéant. Quand ses éléments obtenaient tous deux une cote élevée, la cote générale du risque et du caractère prioritaire de l'audit était élevée. Même si on accorde seulement une cote modérée à la probabilité que le risque se concrétise ou à son impact, si l'impact ou la probabilité est élevé, la cote générale du risque et le rang de l'audit dans l'ordre des priorités peuvent aussi, dans certains cas, être considérés comme élevés. Le tableau 2 décrit le barème des priorités des audits que la DGAÉ a utilisé pour sélectionner les projets d'audit à entreprendre.

Tableau 2 : barème des priorités d'audit

Priorité d'audit	Description
Élevée	Les projets d'audit associés à ces entités à auditer sont considérés comme des priorités d'audit importantes qui doivent être ajoutés au cours du cycle de planification. Idéalement, ces audits devraient se dérouler au cours du calendrier du PAAR actuel.
Moyenne	Les ressources d'audit peuvent être utilisées pour des projets d'audit associés avec ces entités à auditer; toutefois, ces secteurs sont assortis seulement d'une priorité d'audit moyenne. La justification est faible quant à l'utilisation d'une large part des ressources d'audit à l'exécution de projets d'audit portant sur ces entités à auditer dans le cycle actuel. Ainsi, on envisagera d'effectuer l'audit de ces projets au cours du prochain cycle de planification du PAAR.
Faible	La justification est faible ou inexistante quant à l'utilisation d'une large part des ressources d'audit à l'exécution de projets d'audit portant sur ces entités à auditer. On pourrait réévaluer les risques associés avec cet élément de l'univers d'audit au cours du prochain cycle de planification de PAAR.

Chaque projet d'audit interne compris dans le PAAR 2020 à 2021 a été choisi en fonction de son potentiel d'ajouter de la valeur aux résultats stratégiques et aux objectifs opérationnels d'ECCC au moyen de l'amélioration continue de la gouvernance, de la gestion du risque et des processus de contrôle. On a eu recours au jugement professionnel et aux informations obtenues lors des discussions auprès de la haute direction d'ECCC et leurs équipes de gestion

pour dresser la liste finale des projets. Les facteurs suivants ont été pris en considération pour évaluer les risques et classer les entités à auditer par ordre de priorité :

- l'importance de l'audit par rapport à l'ensemble des résultats stratégiques et des objectifs opérationnels du Ministère;
- l'état de préparation du secteur de programme ou de la fonction de service ministériel par rapport à l'audit à venir;
- la disponibilité des ressources pour exécuter l'audit au moment prévu;
- les priorités de la haute direction;
- le moment prévu d'audits externes connus et des évaluations planifiées.

Pour assurer la pertinence et la valeur ajoutée du PAAR pendant la pandémie mondiale COVID-19, en mai 2020, la DGAÉ a ajusté son plan initial de deux ans et la liste des missions d'audit, et ce, pour prendre en compte les risques émergents et accrus ayant un impact sur le Ministère.

5. Projets d'audit interne d'ECCC pour les années financières 2019 à 2020 et 2020 à 2021

Six missions d'audit sont prévues pour l'AF 2020 à 2021. Toutes les missions d'audit prévues dans ce plan sont classées comme ayant une priorité élevée. De même, les projets d'audit commencés au cours des exercices 2019 à 2020 seront présentés au CMA au cours des exercices 2020 à 2021 :

- Audit de la gestion de projets
- Audit de la gestion des subventions et contributions pour le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

Aucune mission conjointe formelle d'audit et d'évaluation n'est prévue pour l'AF 2020 à 2021. Toutefois, il existe un potentiel pour d'autres activités d'audit et d'évaluation au cours d'un audit ou d'un examen. Par exemple, les efforts de collaboration pourraient inclure la conduite d'entretiens conjoints ainsi que la collecte et le partage d'informations en vue de mener des missions conjointes.

En raison de la pandémie de COVID-19, ECCC a dû s'adapter à un environnement sanitaire, économique et social en rapide évolution. Tout au long de l'année, la DGAÉ entreprendra des missions ayant pour but de fournir des informations précises et opportunes pour éclairer la prise de décision. De cette manière, l'audit interne peut soutenir le travail sur les domaines d'ECCC qui représentent les risques les plus importants pour l'organisation en ces temps sans précédent.

Ces missions porteront sur des sujets qui émergent à mesure que la situation de COVID-19 évolue. L'objectif et la portée de chaque sous-mission seront déterminés en consultation avec les sous-ministres. Dans le cadre de ces missions de consultation continues, l'AEB :

- examinera, résumera et analysera les informations fournies par les directions générales;
- effectuera des recherches et documentera les risques émergents et accrus pour les opérations du Ministère;
- effectuera d'autres tâches en fonction de l'évolution des priorités et selon les décisions des sous-ministres.

Le tableau 3 présente les missions d'audit interne d'ECCC, par date de dépôt au CMA.

Tableau 3 : projets d'audit interne planifiés d'ECCC, en fonction de la date de dépôt au Comité ministériel d'audit

Audit	Date de dépôt au CMA
Audit de la gestion de projets	septembre 2020
Audit de la gestion des subventions et contributions pour le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	septembre 2020
Examen de la structure des comités de progression de carrière des chercheurs scientifiques (RES)	septembre 2020
Examen préliminaire de la planification de la gestion de la continuité des activités d'ECCC	décembre 2020
Examen des risques du groupe TerraCanada de Laboratoires Canada	décembre 2020
Évaluation des risques du groupe Centre des entreprises scientifiques de l'Atlantique de Laboratoires Canada	décembre 2020
Audit de la gestion des subventions et contributions dans le cadre du Fonds de la nature du Canada	mars 2021
Examen de la gestion d'informations sensibles	décembre 2021

On trouvera les détails et des renseignements supplémentaires sur les projets d'audit sélectionnés pour la période allant de l'AF 2020 à 2021 à l'annexe A.

6. Activités connexes

Suivi des recommandations découlant d'audits antérieurs

Selon les politiques du Conseil du Trésor, la DGAÉ doit surveiller régulièrement la mise en œuvre des mesures et des engagements pris par la direction en réponse aux recommandations d'audits internes et externes, et faire rapport à ce sujet. Le processus de suivi permet aux cadres de fournir de façon continue des données probantes sur les mesures prises et les produits livrables terminés en réponse aux recommandations d'audit. L'équipe d'audit doit veiller à confirmer que les mesures ont été mises en œuvre et que les produits livrables ont été terminés. La DPA rend des comptes chaque trimestre aux sous-ministres, au CMA et au Comité sur la mesure du rendement, l'évaluation et les résultats (CMRÉR) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réponses de la direction aux recommandations. Dans son rapport, elle

signale les modifications ou les retards importants dans les plans d'action et les produits livrables prévus, ainsi que tous les risques associés. Les sous-ministres doivent donner leur aval aux rapports trimestriels de suivi des recommandations.

Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité

Le Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) de la DGAÉ est en place et le CMA reçoit régulièrement des mises à jour sur le niveau de maturité de la fonction d'audit interne.

Le PAAQ a pour but principal de favoriser l'amélioration continue. Il se veut une évaluation continue et périodique de l'ensemble des activités d'audit et de consultation menée par la fonction d'audit interne. Le PAAQ comprend tant des évaluations internes qu'externes, qui sont entreprises afin :

- d'évaluer et formuler une opinion quant à la conformité de la fonction d'audit interne à la Politique sur l'audit interne et à la Directive sur l'audit interne connexe et aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne;
- d'évaluer si les auditeurs internes respectent le Code de valeurs et d'éthique du secteur public et le Cadre de déontologie de la IIA;
- d'évaluer, dans une perspective de maturité progressive, l'efficience et l'efficacité de la fonction d'audit interne et identifier les opportunités d'amélioration.

Conformément à l'ensemble des politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Cadre international de référence des pratiques professionnelles des auditeurs internes, une évaluation externe de la fonction d'audit doit être effectuée tous les cinq ans. Une inspection externe de la fonction d'audit d'ECCC réalisée en mars 2019 a confirmé la note globale de « se conforme généralement ».

7. Ressources et capacité

Comme le tableau 4 le démontre, la mise en œuvre du PAAR actuel est comprise dans le budget planifié de la DGAÉ pour l'AF 2020 à 2021 de 4,3 millions de dollars, avec un total estimé à 31,21 ETP. La Division de l'audit interne partage ses ressources avec la Division de l'évaluation pour le soutien aux comités, la révision des documents et leur publication sur le Web, le suivi des recommandations et les conseils sur les pratiques et méthodes.

Tableau 4 : budget planifié de la Direction générale d'audit et d'évaluation pour l'année financière 2020 à 2021

Divisions	Budget planifié pour l'AF 2020 à 2021[1]			ETP
	Salaires	F et E	Total	
Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation	331 569 $	23 620 $	355 189 $	2,98
Opérations de la direction générale	166 420 $	95 650 $	262 070 $	2,00
Audit interne	883 279 $	332 384 $	1 215 663 $	9,53
Pratiques professionnelles et liaison	502 768 $	12 340 $	515 108 $	6,00
Évaluation	1 131 216 $	120 314 $	1 251 530 $	10,70
TOTAL - Divisions	**3 015 252 $**	**584 308 $**	**3 599 560 $**	**31,21**
Comité ministériel d'audit	92 550 $	26 737 $	119 287 $	0,00
Sous-Total	**3 107 802 $**	**611 045 $**	**3 718 847 $**	**31,21**
Projets prédéterminés[2]	0 $	595 000 $	595 000 $	0,00
Total pour la direction générale	**3 107 802 $**	**1 206 045 $**	**4 313 847 $**	**31,21**

[1] Le budget planifié pour l'année financière 2020 à 2021 représente les ressources nécessaires pour maintenir la capacité de base de la DGAÉ et pour exécuter le Plan d'audit axé sur les risques et le Plan d'évaluation ministériel. Il comprend à la fois les crédits votés et le financement temporaire.

[2] Les projets prédéterminés disposent de fonds sur une base temporaire, puisqu'ils sont désignés dans les présentations au Conseil du Trésor pour l'exécution d'évaluations précises. Ces fonds ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. En général, ils varient d'une année à l'autre, selon les programmes et les approbations spécifiques.

Comme on peut le voir au tableau 5, le budget de l'audit interne est de 1,88 million de dollars, et compte 16,02 ETP pour fournir des services d'audit et de consultation. Si un projet d'audit exige une expertise particulière, la DGAÉ utilisera des experts en sous-traitance pour compléter l'équipe d'audit.

Tableau 5 : budget planifié des activités liées à l'audit pour l'année financière 2020 à 2021

Activités	Budget planifié
Salaires[1]	1 469 062 $
Services professionnels[2]	290 500 $
Formation[3]	14 691 $
Fonctionnement et entretien[4]	107 689 $
Total - budget planifié	**1 881 942 $**
Équivalents temps plein	**ETP Planifié**
Nombre d'ETP – indéterminés	14,91
Nombre d'ETP – déterminés (y compris les étudiants et les employés occasionnels)	1,11
Total - ETP	**16,02**

[1] « Salaires » comprend le salaire des employés occasionnels ainsi que 50 % du Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation, 50 % de la fonction administrative, 50 % des Pratiques professionnelles et liaison et 100 % de la fonction d'audit externe. Le total exclut les indemnités quotidiennes des membres du Comité ministériel d'audit.

[2] Les montants comprennent seulement les frais d'experts-conseils liés aux projets d'audit. Ils ne comprennent pas les frais de traduction et de révision de texte.

[3] Le budget pour la formation se fonde sur 1 % des besoins salariaux.

[4] « Fonctionnement et entretien » comprend 50 % du Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation, 50 % de la fonction administrative et 50 % des Pratiques professionnelles et liaison, ainsi que 100 % du coût associé aux étudiants travaillant au sein de la Division de l'audit interne. Le total exclut les dépenses du Comité ministériel d'audit.

L'équipe de direction de la DGAÉ est déterminée à exécuter les projets d'audit et d'évaluation planifiés pour l'AF 2020 à 2021. Si le manque de ressources ou d'autres facteurs nuisent à l'exécution des activités du PAAR, la dirigeante principale de l'audit portera la question à l'attention du CMA et recommandera les changements nécessaires aux sous-ministres.

Annexe A : description des audits planifiés à ECCC

L’annexe A fournit les détails sur les objectifs, la portée et la justification préliminaires de chaque projet d’audit interne compris dans ce plan d’audit. Les objectifs et la portée seront tous deux mis à jour au terme de la phase de planification de l’audit. Au cours de l'AF 2020 à 2021, la DGAÉ examinera le PAAR et adaptera le plan selon les besoins pour répondre à l'évolution des priorités. De même, l'ordre de mise en œuvre des projets peut changer pour tenir compte des besoins et de la disponibilité des ressources, de l'évolution des priorités, de la réalisation d'audits externes qui nécessitent la participation d’ECCC. De cette manière, l'équipe d'audit interne peut soutenir le travail d’ECCC dans les domaines qui représentent le risque le plus important en ces temps inhabituels.

Deux projets d'audit sont reportés du PAAR 2019 à 2020 : l'Audit de la gestion des projets et l'Audit de la gestion des subventions et contributions pour le Fonds pour l'économie à faible intensité de carbone. Les deux projets d'audit devraient être présentés au Comité ministériel d'audit en septembre 2020. En outre, six nouveaux projets d'audit sont prévus, comme suit :

1. Examen de la structure des comités de progression de carrière des chercheurs scientifiques (RES)
2. Examen préliminaire de la planification de la gestion de la continuité des activités d’ECCC
3. Évaluation des risques du groupe TerraCanada de Laboratoires Canada
4. Évaluation des risques du groupe Centre des entreprises scientifiques de l’Atlantique de Laboratoires Canada
5. Audit de la gestion des subventions et contributions dans le cadre du Fonds de la nature du Canada
6. Examen de la gestion d’informations sensibles

1. Examen de la structure des comités de progression de carrière des chercheurs scientifiques (RES)	**Priorité d'audit: Élevée**
Direction générale responsable à ECCC : Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) **Bureau d'intérêt secondaire at ECCC :** À déterminer **Début :** T4 de l'AF 2019 à 2020 **Date de dépôt au CMA :** T2 de l'AF 2020 à 2021 (septembre 2020) **Responsabilité essentielle :** Services internes **Importance relative :** S.O. **État :** Engagement continu **Essentiel/À l'appui :** En appui au processus de gestion de la progression de carrière des RES	
Objectif et portée préliminaires	L'objectif préliminaire de cet examen est d'évaluer si la structure de comités en place pour surveiller la progression de carrière des chercheurs scientifiques d'ECCC (RES) répond aux besoins de la haute direction et soutient une prise de décision efficace. La portée préliminaire de l'examen pourrait porter sur la structure de gouvernance et les rôles et responsabilités des principales parties prenantes. L'examen pourrait également porter sur les questions suivantes : • Existe-t-il un processus efficace de gestion des risques et des problèmes pour soutenir la gestion de la progression de carrière des RES? • Comment le processus de progression de carrière et la structure des comités d'ECCC se comparent-ils aux meilleures pratiques identifiées dans d'autres ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS)?
Contexte/ justification	Le groupe de classification Recherche (RE) est unique dans la fonction publique. C'est le seul groupe fondé sur les titulaires où la classification d'un poste spécifique dépend de la production du titulaire. La grande majorité des membres du groupe RE sont des chercheurs scientifiques. La progression de carrière, les normes et la mise en œuvre générale du processus de promotion des 185 scientifiques à ECCC sont régies par le Cadre de progression de la gestion de carrière des chercheurs fédéraux. En 2019, à la demande de la direction de la DGST, la Direction générale de l'audit et de l'évaluation a effectué une étude comparative des pratiques exemplaires dans les processus de promotion des RES. L'étude s'est concentrée sur l'identification de pratiques exemplaires dans d'autres ministères relativement à la mise en œuvre du Cadre. Cette nouvelle revue s'appuierait sur les résultats de l'étude 2019.

	Risques ministériels identifiés • Une gestion et un contrôle inadéquats du cadre et un processus de progression de carrière et de promotion inefficace pourraient entraîner la perte des chercheurs scientifiques nécessaires pour soutenir le mandat d'ECCC; • Couverture médiatique négative et perte de réputation. **Autres considérations** • Étude comparative des bonnes pratiques dans les processus de promotion des RES (août 2019).

2. **Examen préliminaire de la planification de la gestion de la continuité des activités d'ECCC**	**Priorité d'audit: Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) et Direction générale des ressources humaines (DGRH) **Bureau d'intérêt secondaire :** S.O. **Début :** T1 de l'AF 2020 à 2021 **Date de dépôt au CMA :** T3 de l'AF 2020 à 2021 (décembre 2020) **Responsabilité essentielle :** Services internes **Importance relative :** S.O. **État :** Engagement continu **Essentiel/À l'appui :** En appui au processus visant l'établissement des priorités clés	
Objectif et portée préliminaires	Cette mission couvre des sujets qui sont apparus lorsqu'ECCC a activé et mis en œuvre le Plan d'intervention en cas de pandémie afin de gérer la continuité des activités. L'objectif et la portée de l'examen préliminaire sont d'examiner les principales mesures prises par le Ministère et d'identifier les meilleures pratiques et les domaines à améliorer dans la gestion de la continuité des activités d'ECCC pendant une pandémie, en vue d'éclairer la prise de décision pour la phase de reprise.
Contexte/ justification	En raison de la pandémie de COVID-19, ECCC a dû s'adapter à un environnement sanitaire, économique et social en rapide évolution. Le 12 mars 2020, ECCC a activé son plan d'intervention en cas de pandémie au niveau 3, en réponse à des mesures ou à des infections au Canada ayant une incidence directe sur le Ministère, comme la fermeture généralisée d'écoles, la réduction des rassemblements publics ou des grappes de cas au sein du Ministère. Ce niveau d'intervention consiste en des mesures prises pendant et immédiatement après un événement, dans le but de gérer ses conséquences. La première priorité de cette phase est la sécurité des employés. La deuxième priorité est le maintien des services essentiels et de la fonction de service essentiel, conformément aux priorités du Ministère.

	Le 15 mars 2020, le secrétaire du Conseil du Trésor du Canada a indiqué que les fonctionnaires fédéraux télétravailleraient dans la mesure du possible, tout en veillant à ce que les opérations et les services gouvernementaux essentiels à la population canadienne se poursuivent. ECCC a activé son plan de continuité des activités (PCA) et continue à adapter ses opérations pour assurer que le Ministère continue à remplir son mandat. La prochaine phase sera celle du rétablissement et de la continuité, qui consiste en des mesures prises après la situation d'urgence pour rétablir, reconstruire ou remplacer les conditions et les services à un niveau acceptable. Bien que la menace de COVID-19 soit toujours présente, ECCC met actuellement au point un cadre pour la reprise des travaux qui va au-delà des services essentiels et des fonctions de services essentiels. **Autres considérations** La nécessité de : • prendre en considération les conseils des autorités de santé publique; • documenter les instances de non-conformité aux politiques du Conseil du Trésor relativement aux organismes de surveillance (Bureau du vérificateur général); • mettre au point des plans pour assurer une transition sans heurts vers la reprise des activités normales, y compris l'adoption de nouveaux processus, le cas échéant.

3. **Évaluation des risques du groupe TerraCanada de Laboratoires Canada**	**Priorité d'audit: Élevée**
Direction générale responsable à ECCC : Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) **Bureau d'intérêt secondaire à ECCC :** À déterminer **Début :** T1 de l'AF 2020 à 2021 **Date de dépôt au CMA :** T3 de l'AF 2020 à 2021 (décembre 2020) **Responsabilité essentielle :** Croissance propre et changements climatiques **Importance relative :** 1,3 milliard de dollars sur cinq ans (Phase 1) **État :** Phase 1 d'une stratégie de 25 ans **Essentiel/À l'appui :** ECCC joue un rôle de soutien dans le cadre de TerraCanada	
Objectif et portée préliminaires	Le Conseil national de recherches et Ressources naturelles Canada sont les coresponsables de cette évaluation. ECCC effectuera l'évaluation des risques à l'interne et partagera les résultats avec les coresponsables et les autres partenaires, à savoir Santé Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

	L'objectif préliminaire de l'évaluation des risques est de fournir une appréciation indépendante et objective des risques pour le groupe TerraCanada de Laboratoires Canada. La portée préliminaire de l'évaluation pourrait inclure un examen de la gouvernance et des rôles et responsabilité des intervenants clés. L’évaluation pourrait aussi examiner les questions suivantes : • Existe-t-il un processus de gestion des risques efficace pour identifier les risques pour Laboratoires Canada et mettre au point des stratégies d'atténuation? • Les contrôles en place sont-ils suffisants pour atténuer les risques du programme?
Contexte/ justification	Laboratoires Canada est une stratégie pangouvernementale de 25 ans visant à bâtir un écosystème fédéral de sciences et de technologie plus solide et collaboratif. Le budget de 2018 a lancé la phase 1 de cette initiative avec un investissement de 2,8 milliards de dollars sur cinq ans, pour investir dans l'infrastructure scientifique et le portefeuille immobilier du Canada. Les activités de la phase 1 ont été regroupées en cinq groupes, en fonction des synergies des programmes scientifiques. Le groupe TerraCanada mène des activités de recherche et développement pour soutenir le développement durable des terres et des ressources, une économie à faibles émissions de carbone et la sécurité et la santé des Canadiennes et Canadiens. Le groupe établit actuellement un réseau d'installations avec un campus dans la région de la Capitale nationale et six emplacements régionaux, afin d'améliorer la collaboration en recherche et développement. **Risques ministériels identifiés** • Gestion inefficace du financement; • Incapacité à gérer adéquatement le programme en raison de la complexité de travailler de façon simultanée dans sept emplacements et avec des parties prenantes multiples et diverses; • Informations communiquées aux parties prenantes en retard ou inadéquates. **Autres considérations** • La vision du Bureau du contrôleur général pour l’audit interne comprend la participation à des programmes de transformation comme Laboratoires Canada. • L'identification des risques fournira un soutien aux décideurs et aidera à orienter la mise au point d'un plan d'assurance et tout autre travail d'assurance ultérieur.

4. **Évaluation des risques du groupe Centre des entreprises scientifiques de l'Atlantique de Laboratoires Canada**	**Priorité d'audit: Élevée**
Direction générale responsable à ECCC : Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) **Bureau d'intérêt secondaire at ECCC :** À déterminer **Début :** T1 de l'AF 2020 à 2021 **Date de dépôt au CMA :** T3 de l'AF 2020 à 2021 (décembre 2020) **Responsabilité essentielle :** Croissance propre et changements climatiques **Importance relative :** 300 millions de dollars sur cinq ans (Phase 1) **État :** Phase 1 d'une stratégie sur 25 ans **Essentiel/À l'appui :** ECCC joue un rôle de soutien dans le cadre du CESA	
Objectif et portée préliminaires	Le ministère des Pêches et des Océans est le responsable pour cette évaluation des risques. ECCC effectuera l'évaluation à l'interne et partagera les résultats avec le responsable et les autres partenaires, à savoir l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Conseil national de recherches. L'objectif préliminaire de l'évaluation des risques est de fournir une appréciation indépendante et objective des risques pour le groupe Centre des entreprises scientifiques de l'Atlantique (CESA) de Laboratoires Canada. La portée préliminaire de l'évaluation pourrait inclure un examen de la gouvernance et des rôles et responsabilité des intervenants clés. L'évaluation pourrait aussi examiner les questions suivantes : • Existe-t-il un processus de gestion des risques efficace pour identifier les risques pour Laboratoires Canada et mettre au point des stratégies d'atténuation? • Les contrôles en place sont-ils suffisants pour atténuer les risques du programme?
Contexte/ justification	Laboratoires Canada est une stratégie pangouvernementale de 25 ans visant à bâtir un écosystème fédéral de sciences et de technologie plus solide et collaboratif. Le budget de 2018 a lancé la phase 1 de cette initiative avec un investissement de 2,8 milliards de dollars sur cinq ans, pour investir dans l'infrastructure scientifique et le portefeuille immobilier du Canada. Les activités de la phase 1 ont été regroupées en cinq groupes, en fonction des synergies des programmes scientifiques. Le groupe CESA a pour objectif de devenir un centre de classe mondiale pour la recherche océanographique, d'améliorer les collaborations sur place et d'accroître le partage des infrastructures scientifiques **Risques ministériels identifiés** • Une gestion inefficace ou peu efficace des fonds;

	• Incapacité de gérer correctement le programme en raison de la complexité du travail avec des parties prenantes multiples et diverses; • Informations insuffisantes ou pas communiquées aux parties prenantes en temps utile; • Les exigences en matière de GI/TI et les besoins scientifiques peuvent ne pas être suffisamment intégrés ou articulés dans les plans et les exigences du projet ou ne pas être entièrement compris par Services partagés Canada. **Autres considérations** • La vision du Bureau du contrôleur général pour la vérification interne comprend la participation à des programmes de transformation comme Laboratoires Canada. • L'identification des risques fournira un soutien aux décideurs et aidera à orienter la mise au point d'un plan d'assurance et tout autre travail d'assurance ultérieur.

5. **Audit de la gestion des subventions et contributions dans le cadre du Fonds de la nature du Canada**	**Priorité d'audit: Élevée**
Direction générale responsable : Service canadien de la faune (SCF) **Bureau d'intérêt secondaire :** Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Début :** T1 de l'AF 2020 à 2021 **Date de dépôt au CMA :** T4 de l'AF 2020 à 2021 (mars 2021) **Responsabilité essentielle :** Préservation de la nature **Importance relative :** Environ 440 millions de dollars pour les subventions et les contributions **État :** Engagement sur cinq ans **Essentiel/À l'appui :** Processus essentiel qui protège les espèces et les espaces	
Objectif et portée préliminaires	L'objectif préliminaire de cet audit est d'évaluer la pertinence et la suffisance de la gestion par ECCC des subventions et contributions (S et C) dans le cadre du Fonds de la nature du Canada (FNC). La portée préliminaire de l'audit pourrait inclure un examen de la structure de gouvernance et des rôles et responsabilités des principales parties prenantes. L'audit pourrait également porter sur les questions suivantes : • Les processus et les outils en place sont-ils adéquats pour soutenir la gestion des subventions et des contributions? • Existe-t-il un processus efficace pour identifier les risques liés à l'exécution des programmes et mettre au point des stratégies d'atténuation?

	• Les contrôles en place pour gérer le programme de S et C du FNC permettent-ils d'atténuer efficacement les risques?
Contexte/ justification	Le budget de 2018 a annoncé 1,35 milliard de dollars de dépenses sur cinq ans, à compter de l'AF 2018 à 2019, pour soutenir la biodiversité du Canada en protégeant les espèces et les espaces. Ce financement vise à aider le Canada à atteindre ses objectifs de protection d'au moins 17 % des zones terrestres et des voies navigables intérieures d'ici 2020 et à transformer la façon dont le Canada travaille pour récupérer les espèces en péril. L'annonce comprenait 440 millions de dollars pour des S et C dans le cadre du FNC, afin d'appuyer la réalisation des objectifs du Canada en matière d'aires protégées et conservées, de protéger les espèces en péril et de maintenir la biodiversité. ECCC est un intervenant clé, ainsi que d'autres ministères comme Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans, Ressources naturelles Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. **Risques ministériels identifiés** • L'incapacité à gérer efficacement le financement et à gérer correctement un programme complexe comportant des parties prenantes multiples et diverses pourrait avoir pour conséquence qu'ECCC n'atteigne pas les objectifs de biodiversité ou ne protègent pas les espèces en péril; • Responsabilités juridiques potentielles; • Couverture médiatique négative et perte de réputation. **Autres considérations** • Audits de 2013 et 2018 du CEDD sur les espèces en péril et les changements climatiques, ainsi que l'Évaluation horizontale menée par ECCC en 2018 sur le Programme des espèces en péril. • Des évaluations des risques de fraude sont en cours pour les volets « Espaces » et « Espèces » du FNC.

6. Examen de la gestion d'informations sensibles	**Priorité d'audit: Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Bureau d'intérêt secondaire :** Toutes les directions générales **Début :** T4 de l'AF 2020 à 2021 **Date de dépôt au CMA :** T3 de l'AF 2021 à 2022 (décembre 2021) **Responsabilité essentielle :** Services internes **Importance relative :** Budget consacré à la gestion de l'information pour l'AF 2019 à 2020 est d'environ 13 millions de dollars	

État : Engagement continu **Essentiel/À l'appui :** En appui au processus de gestion et de protection des informations sensibles d'ECCC	
Objectif et portée préliminaires	L'objectif préliminaire de l'examen est d'évaluer la suffisance des pratiques de gestion de l'information (GI) de sécurité pour protéger les informations sensibles à ECCC, conformément aux politiques applicables et aux lignes directrices connexes. La portée préliminaire de l'examen pourrait porter sur la structure de gouvernance et les rôles et responsabilités des principales parties prenantes. L'examen pourrait également porter sur les questions suivantes: • Des contrôles efficaces sont-ils en place pour le traitement, le stockage et la transmission sécurisés des informations sensibles? • Existe-t-il un processus de gestion des risques adéquat pour identifier les risques liés à la mise en œuvre et à l'utilisation des technologies de gestion de l'information nouvelles et émergentes (y compris le télétravail et la technologie infonuagique)? • Des cadres/outils et une formation adéquats en matière de GI pour la gestion des informations sensibles ont-ils été mis au point et à la disposition du personnel?
Contexte/ justification	Le Conseil du Trésor définit les informations sensibles comme des informations qui, si elles étaient compromises, pourraient raisonnablement causer des dommages. En tant que ministère à vocation scientifique, ECCC collecte et gère des informations sensibles. Les directions générales et les employés dépendent de plus en plus de la technologie en raison de la numérisation des processus, du télétravail et des services infonuagiques. Le Ministère doit s'assurer que les risques et l'exposition à des bris potentiels sont minimisés et veiller à assurer la conformité aux exigences d'accès à l'information et de confidentialité. Compte tenu de la mise en œuvre continue du projet de solutions de gestion électronique des documents et des dossiers (SGEDD) à l'échelle du Ministère et d'autres initiatives liées à la GI/TI, il est important qu'ECCC protège, traite et transmette correctement les renseignements sensibles. **Risques ministériels identifiés** • Le stockage, la transmission et la manipulation incorrects d'informations sensibles pourraient entraîner la perte, le vol, l'accès non autorisé à des informations sensibles et nuire à la réputation d'ECCC et du gouvernement du Canada; • Contrôles inadéquats de la GI après la mise en œuvre du SGEDD; • Non-respect de la législation, des règlements et des politiques (par exemple, la *Loi sur la protection de la vie privée*); • Responsabilité juridique potentielle. **Autres considérations**

	• Le Bureau du contrôleur général a identifié la gestion de l'information comme un secteur à risque élevé à l'échelle du gouvernement; • La Politique du Conseil du Trésor sur la sécurité du gouvernement (juillet 2019); • La Politique du Conseil du Trésor sur les services et le numérique révisée entre en vigueur en avril 2020; • Le plan numérique d'ECCC 2019-2020 a identifié l'infrastructure de GI et l'information pour la prise de décision comme des risques; • Examen et analyse comparative de la gestion de la confidentialité d’ECCC (décembre 2015).

Annexe B : éléments à auditer potentiels

L'univers d'audit est un ensemble d'entités à auditer qui correspond généralement à des programmes, des fonctions ou des unités organisationnelles principales. L'intention en présentant la liste qui suit n'est pas d'offrir une liste complète des entités à auditer à l'ECCC. Plutôt, celle-ci présente certains des éléments qui pourraient être considérés aux fins d'audits.

Responsabilités principales	
Programme/Fonction	**Éléments à auditer potentiels**
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques • Croissance propre et atténuation des changements climatiques • Action internationale sur les changements climatiques • Adaptation aux changements climatiques	Gouvernance, gestion du risque et contrôles internes relatifs à : • la structure et les rapports hiérarchiques; • l'établissement de budgets et l'affectation des ressources; • la gestion des dépenses; • les paiements de transfert (y compris les subventions et contributions); • la gestion de projets • la conformité aux lois et règlements; • la conformité aux politiques des organismes centraux; • les valeurs et l'éthique; • les liens avec les intervenants et la satisfaction des clients; • les partenariats; • la prestation des programmes.
Prévention et gestion de la pollution • Qualité de l'air • ÉcoAction communautaire • Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes • Gestion des substances et des déchets • Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution	
Préservation de la nature • Espèces en péril • Oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages • Conservation et protection des habitats • Politiques et partenariats sur la biodiversité • Évaluation environnementale • Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune	
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales • Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux • Services hydrologiques	

Services internes	
Programme/Fonction	**Éléments à auditer potentiels**
Gestion et surveillance	• l'Initative d'écologisation du gouvernement; • la gestion des consultations avec les Peuples autochtones; • la gouvernance; • la gestion des risques; • les processus de développement des normes et des règlements; • la mesure du rendement; • l'établissement de rapports externes sur le rendement.
Communications	• la gestion des communications. • les langues officielles • l'identité fédérale
Services juridiques	N'est pas une entité à auditer d'ECCC
Ressources humaines	• la santé et sécurité au travail; • les relations de travail; • la classification et la dotation; • l'équité en matière d'emploi; • la santé mentale; • la culture organisationnelle; • les contrôles liés à la paye.
Gestion financière	• la gestion des subventions et des contributions; • la gestion des immobilisations; • la budgétisation et les prévisions budgétaires; • la planification des investissements; • les rapports financiers; • les services consultatifs en gestion financière; • les contrôles financiers internes; • la délégation des pouvoirs.
Gestion de l'information	• la gestion de la vie privée; • la gestion de l'information; • l'analyse de rentabilisation; • l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP); • les systèmes de gestion de l'information.
Technologies de l'information – données	• la gouvernance des données; • l'analytique des données; • le plan numérique.

Services internes	
Programme/Fonction	**Éléments à auditer potentiels**
Technologies de l'information – la technologie	• la gouvernance des TI; • la prestation de services de TI; • la sécurité des TI; • la planification des investissements en matière de TI; • la gestion des projets de TI; • l'architecture intégrée; • la gestion des liens avec les fournisseurs externes de services.
Gestion du matériel	• la gestion des biens; • le fonctionnement, la réparation et l'entretien des équipements; • la disposition des biens.
Gestion des acquisitions	• la gestion et l'exécution des achats (approvisionnement). • l'initiative d'écologisation du gouvernement • les cartes d'achat
Biens immobiliers	• la gestion des immobilisations; • la sûreté et sécurité des biens immobiliers.
Sécurité	• la gestion de la continuité des opérations; • la gestion de la sécurité physique; • la gestion de la sécurité des personnes.